

Santé Communale 2020

Tableau des remboursements (sécurité sociale incluse)

ACTES MÉDICAUX <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	SCoA	SCoB	SCoC
SOINS MÉDICAUX			
Honoraires médecins adhérant à l'OPTAM (*) Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérant à l'OPTAM Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	130% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
PHARMACIE			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
HOSPITALISATION Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérant à l'OPTAM	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérant à l'OPTAM	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(9))	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour ⁽⁶⁾	50 € / jour ⁽⁶⁾	60 € / jour ⁽⁶⁾
Lit accompagnant enfant - 12 ans et + de 70 ans	8 € / jour ⁽⁷⁾	10 € / jour ⁽⁷⁾	15 € / jour ⁽⁷⁾
Frais location de TV	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale ⁽¹⁾ (TM ^(***) inclus)	185% BR	200% BR	300% BR
Implants (un par an et par bénéficiaire) ⁽¹⁾	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
Offre 100% Santé	oui	oui	oui
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) ^(*****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

(1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 000 € la première année et 1550 € les suivantes (par an et par bénéficiaire).
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie – cf décret du 18/11/2014) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.
 (5) La garantie obsèques est assurée par Klésia (délai d'attente de 6 mois).
 L'ayant droit est un membre de la famille de l'adhérent (parent, enfant, conjoint ou concubin).
 (6) limité à 60 jours par an et 30 jours par an en maison de repos et de rééducation fonctionnelle
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.
 (8) Limité à 30 jours par an.
 (9) MAS : Maison d'accueil spécialisée et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 (*) OPTAM : Option de pratique tarifaire maîtrisée
 (**) BR : Base Remboursement.
 (***) ATM : Acte Technique Médical – ADI : Acte d'Imagerie – ADE : Acte d'Échographie.
 (****) TM : Ticket Modérateur.
 (*****) TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre.
 Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge. Ce contrat est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

ACTES MÉDICAUX	SCoA	SCoB	SCoC
OPTIQUE			
Monture ⁽²⁾	60% BR + 50 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 70 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 € (TM ^(****) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM ^(****) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM ^(****) inclus)
Lentilles acceptées ⁽²⁾ ou refusées ⁽³⁾	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
Offre 100% Santé	oui	oui	oui
AUTRES PROTHÈSES			
Prothèses acoustiques	100% BR	100% BR + 100 € ⁽⁴⁾	100% BR + 340 € ⁽⁴⁾
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
CURES THERMALES			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
PRÉVENTION			
Consultation ostéopathe, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	25 € par acte (2 fois par an)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte	23 € par acte	23 € par acte
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Vaccin Anti Grippe	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance à domicile	Incluse		
ALLOCATION OBSÈQUES ⁽⁵⁾			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit. Délai d'attente de 6 mois	2 030 €		

Distribué pour l'Association UNIS par :

Assurances Bruno TARDIEU

44 Rue Frédéric Mistral
84270 Vedène

Tel : 04 90 31 98 22

assurances-bruno-tardieu@wanadoo.fr